

La République du Centre, 22 février 2020

SÉNAT ■ Irresponsabilité pénale débattue

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, est intervenu au Sénat lors du débat sur l'irresponsabilité pénale. Il souhaite un travail approfondi du Parlement sur ce sujet complexe. D'après lui, « la meilleure procédure semblait être celle prévue par la loi de 2008 » qui avance que « l'irresponsabilité ne peut être établie que suite à un débat public et contradictoire devant la Chambre de l'instruction. Ce qui permet l'expression de toutes les parties ainsi que des experts. » Il a par ailleurs interrogé la garde des Sceaux sur « les exceptions possibles au caractère public de ce débat », estimant que « le débat devait pratiquement toujours être public. » Il conclura en disant que « la justice sera toujours rendue, après des expertises parfois contradictoires, par des juges qui prendront des